



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.235**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130603-27889- DE-1-1_0
Date de signature : 05/06/13
Date de réception : mercredi 5 juin 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN ORGUE NEUF AU PROFIT DU NOUVEAU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD A AIX EN PROVENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC

Excusés sans pouvoir :

M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/06/13

ED/9978

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Patricia LARNAUDIE

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN ORGUE NEUF AU PROFIT DU NOUVEAU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD A AIX EN PROVENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le conservatoire d'Aix-en-Provence doit prochainement déménager dans des locaux neufs, en cours de construction, dans un nouveau site, sur la ZAC Sextius Mirabeau.

Le nouveau conservatoire, conçu par l'architecte japonais Kengo Kuma, comprend un auditorium de 500 places, avec un espace scénique de 240m², destiné tant à l'orchestre qu'à la danse. Un emplacement a été réservé pour recevoir un orgue, en fond de scène, en hauteur et sur le côté droit.

Le conservatoire Darius Milhaud dispose actuellement d'un orgue ancien qui, après plusieurs étapes de réflexion, a fait l'objet d'une décision de vente. Le facteur qui sera retenu pour la construction de l'orgue neuf aura la charge du démontage et du conditionnement et du transport pour stockage en attendant la vente de cet instrument.

L'enveloppe financière attribuée à cette opération et communiquée aux candidats est de 460 000 € HT (approuvée dans la délibération 2013.42 du 28 janvier 2013).

A cet effet a été lancée une consultation ayant pour objet le démontage, le conditionnement et le transport de l'orgue de l'actuel conservatoire vers son lieu de stockage d'une part, la fourniture, l'installation et la mise en service d'un orgue neuf dans le nouveau conservatoire Darius Milhaud d'autre part.

La procédure appliquée est celle d'un appel d'offres ouvert, à lot unique, soumis aux dispositions des articles 33 3^{al.} et 57 à 59 du Code des marchés publics, à prix global et forfaitaire. Ce marché comportait une prestation supplémentaire éventuelle obligatoire à laquelle les candidats étaient tenus de répondre dans leur offre et qui concerne la fourniture d'une seconde console mobile, disposée sur la scène, dont la transmission sera intégralement électrique. La durée du marché est fixée de la date de notification au 30 avril 2015.

Un avis d'appel public à la concurrence n°2013 - 11 a été adressé le 6 février 2013 sur les supports ci-après. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes:

- Sites Mairie.....le 06/02/2013
- BOAMP..... le09/02/2013
- JOUE.....le 09/02/2013

La date limite de réception des offres, initialement fixée au 25 mars 2013, a été repoussée à la demande de certains candidats au 2 avril 2013.

Au terme de la consultation ont été déposées 4 offres : Manufacture MULHEISEN, Manufacture KERN, ORGELBAU EISENBARTH et ORGUES CATTIAUX. Cette dernière offre d'origine dématérialisée, n'a pu être retenue en raison de l'absence de signature électronique. Les critères qui ont été mis en oeuvre dans le cadre de l'étude des offres sont les suivants:

1/ La valeur technique, pondérée à 70% et définie au travers des sous-critères suivants:

- sous-critère 1 : qualité des moyens humains et matériels sollicités pour l'exécution de marché (au vu des descriptifs apportés et des CV des personnes en charge des prestations) : 20 points
- sous-critère 2 : méthodologie adoptée au regard des délais prescrits : 25 points
- sous-critère 3 : aspect esthétique du projet de l'orgue neuf dans son environnement (et notamment le rendu de la partie buffet au vu des simulations): 10 points
- sous-critère 4 : prestations proposées dans le cadre de la garantie : 15 points

2/ Le critère prix, pondéré à 30%, a été étudié sur la base du montant global et forfaitaire hors taxe proposé dans l'acte d'engagement.

L'analyse des offres a été effectuée par M. Eric Brottier Ingénieur des Arts et Métiers, Technicien-Conseil pour le Ministère de la Culture, désigné comme Assistant à maîtrise d'ouvrage au terme d'une mise en concurrence. Dans le cadre de sa mission, M. Brottier est également appelé à suivre l'exécution du présent marché.

Au cours de la séance du 2 mai 2013, les membres de la Commission ont, au vu du rapport d'analyse et après en avoir débattu, décidé dans un premier temps de retenir la Prestations Supplémentaire Eventuelle. Puis dans un second temps, la Commission a attribué le marché à l'entreprise KERN, désignée comme celle ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec un montant global et forfaitaire de 546 100,00€ HT.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché ayant pour objet le démontage, le conditionnement et le transport de l'orgue de l'actuel conservatoire vers son lieu de stockage d'une part, la fourniture, l'installation et la mise en service d'un orgue neuf dans le nouveau conservatoire Darius Milhaud d'autre part, ainsi que tous documents s'y rapportant, avec l'entreprise KERN, pour un montant global et forfaitaire de 546 100,00€ HT.

**2013.235 - APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION
D'UN ORGUE NEUF AU PROFIT DU NOUVEAU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD
A AIX EN PROVENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE.**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**